



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigne, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis au Président,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Christophe HOUBERT**, Directeur Régional de la Formation/LAHO, et en cas d'empêchement à **Madame Virginie FROIDEVAL**, Directrice du Centre de Formation/LAHO Grand Hainaut, à l'effet de signer le bail commercial pour l'occupation de locaux -appartenant à la SCI GRAND HAINAUT- sis 30 rue Josquin Desprez à Valenciennes (59300) au sein d'un ensemble immobilier dénommé « VILLAGE D'ENTREPRISES », moyennant un loyer annuel de 68 844 euros HT (charges en sus).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 23 juin 2023

Philippe HOURDAIN
Président